

OMPI



WO/CF/17/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 septembre 1999

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DE L'OMPI

Dix-septième session (14^e session ordinaire)
Genève, 20 - 29 septembre 1999

RAPPORT

adopté par la Conférence

1. La Conférence avait à examiner les points ci-après de l'ordre du jour unifié (document A/34/1 Prov.3) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 18, 24, 26, 28 et 29.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 18, figure dans le rapport général (document A/34/16).
3. Le rapport sur le point 18 figure dans le présent document.
4. M. José Graça Aranha (Brésil) a été élu président de la Conférence; MM. Valery Kudashov (Biélorus) et Karl Flittner (Allemagne) ont été élus vice-présidents.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PCIPD)

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CF/17/1.

6. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur ce point ont félicité le président de son élection et ont signalé la qualité du rapport du comité permanent.

7. De nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude pour l'aide reçue de l'OMPI jusqu'à présent, et ont exprimé le vœu que cette assistance continue et se développe à l'avenir.

8. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a exprimé son intérêt pour le travail de l'Académie mondiale de l'OMPI (AMO) et les activités entreprises par le Secrétariat concernant la promotion des inventions et de la créativité, les savoirs traditionnels et le commerce électronique. Elle a félicité l'OMPI pour ses activités de coopération pour le développement, qui constituent un aspect fondamental du travail de l'OMPI.

9. La délégation des États-Unis d'Amérique a rendu hommage au comité permanent et a salué l'initiative visant à la promotion de l'innovation et de la créativité dans les pays en développement ainsi que l'initiative commune OMPI/OMC qui va dans le même sens. La délégation a déclaré que son gouvernement est résolument favorable à un programme de coopération pour le développement de grande ampleur, notamment à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Au cours de l'année écoulée, plusieurs organismes publics de son pays ont travaillé ensemble à aider les pays en développement à construire et renforcer leur système de protection de la propriété intellectuelle. Le gouvernement des États-Unis considère comme prioritaire l'assistance aux pays en développement et aux pays en transition dans leurs efforts pour faire progresser la protection des droits de propriété intellectuelle.

10. La délégation de l'Angola a fait part de l'importance qu'elle attache au projet d'enseignement à distance de l'AMO, visant à diffuser les connaissances sur les questions de propriété intellectuelle dans l'ensemble de son pays, particulièrement en relation avec l'Accord sur les ADPIC, les savoirs traditionnels et le commerce électronique. La délégation a également exprimé l'espoir que les documents et programmes de formation puissent être disponibles en portugais, ce qui serait bénéfique pour l'ensemble des pays lusophones.

11. La délégation de l'Argentine a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour les activités de coopération pour le développement menées dans son pays. La délégation a aussi relevé que, cette année, beaucoup de réunions importantes ont eu lieu dans son pays, avec la participation d'experts de l'OMPI à différentes manifestations organisées conjointement avec les autorités nationales. L'OMPI a aussi financé la participation de fonctionnaires nationaux à différents cours et séminaires de formation. En ce qui concerne la coopération, l'Institut national de la propriété industrielle a recensé les besoins suivants : financement et organisation de cours et de séminaires de formation à l'intention des législateurs et des juges, avec la participation d'experts de l'OMPI; augmentation du nombre des missions d'experts pour débattre des questions liées aux produits pharmaceutiques, aux produits alimentaires, à l'agriculture, etc.; plus grande disponibilité des publications de l'OMPI dans ses bibliothèques; enfin et surtout, financement de la participation de responsables techniques aux comités et réunions d'experts de l'OMPI.

12. La délégation de l'Inde a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour son soutien continu au renforcement de son régime national de protection de la propriété intellectuelle. Elle a évoqué notamment les programmes de modernisation de l'administration des droits de propriété intellectuelle et de sensibilisation sur les questions essentielles de propriété intellectuelle. La délégation a aussi proposé que l'AMO organise régulièrement des sessions de formation en Inde pour contribuer à la diffusion des connaissances et à la sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a aussi accueilli favorablement l'aide de l'OMPI en

vue de la création d'une association nationale des inventeurs, qui aidera à promouvoir l'activité innovante et la connaissance des questions de propriété intellectuelle.

13. La délégation de Cuba a apporté son soutien aux activités proposées au titre de la coopération pour le développement. Elle a aussi félicité l'OMPI pour l'assistance législative fournie aux pays en développement et suggéré, étant donné que la majorité des pays en développement devront mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC soit dans son intégralité soit en partie à compter du 1^{er} janvier 2000, que le Bureau international envisage la mise en place d'un mécanisme d'appui à l'examen de la législation relative à l'OMC.

14. La délégation de la République dominicaine a salué les efforts accomplis par l'OMPI en vue du renforcement de ses activités de coopération pour le développement; elle a relevé que le Bureau international a satisfait à toutes les demandes d'assistance technique émanant de son pays, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'Office national de propriété intellectuelle et la formation du personnel technique. La délégation a aussi souligné la nécessité d'accroître le financement de la participation d'experts nationaux aux réunions des différents comités de l'OMPI afin de mieux impliquer ces fonctionnaires dans le processus de décision au sein de ces comités.

15. La délégation du Mexique s'est réjouie de l'inclusion dans le programme de l'AMO d'un module intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle". Elle a aussi déclaré que, puisque la distance ne doit plus être un obstacle à la formation, comme l'a dit le directeur général, l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) vient de lancer un programme d'enseignement à distance par satellite. Ce programme, auquel ont participé les fonctionnaires de l'OMPI, commencera la semaine prochaine pour environ 2800 étudiants de 80 universités et instituts d'enseignement supérieur, dont plusieurs sont situés dans différents pays d'Amérique centrale. À cet égard, la délégation a suggéré qu'outre les programmes d'enseignement à distance sur l'Internet, des programmes semblables d'enseignement par satellite pourraient aussi être proposés par l'AMO au niveau du troisième cycle.

16. La délégation de la France a souligné l'importance de la grande qualité des activités de coopération qui ont été menées au cours de l'année précédente. Dans ce contexte, la délégation a mentionné la coopération entre l'OMPI et l'OMC et a évoqué la grande qualité du travail entrepris par les deux organisations. La France collabore étroitement à toutes les activités de coopération pour le développement concernant les pays en développement, non seulement au moyen du fonds fiduciaire existant au sein de l'OMPI mais aussi par une participation à la mise en valeur des ressources humaines dans différents pays en développement. En coopération avec l'École nationale de la magistrature et l'AMO, un séminaire sera organisé pour les juges issus des pays en développement ayant une tradition de droit romain, pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Ce séminaire devrait avoir lieu à Paris en février prochain. Le deuxième type d'activités menées dans l'intérêt des pays en développement est un projet pilote de formation des personnes dans l'optique de faciliter l'accès aux bases de données par l'utilisation de systèmes d'information modernes. Cette initiative est entreprise en coopération avec deux autres offices de pays francophones, qui pourront préparer des informations qui pourront être traduites dans d'autres langues et être accessibles dans d'autres pays. La délégation a encouragé l'OMPI à continuer à coopérer et collaborer très étroitement avec le Gouvernement français.

17. La délégation du Portugal a indiqué qu'elle a participé aux activités de coopération pour le développement au sein de l'OMPI. Le Portugal continuera de s'associer à des activités, en particulier, avec les pays lusophones d'Afrique. Le Portugal est tout à fait

disposé à étendre le champ de sa coopération et demande à l'OMPI d'accroître sa coopération avec les pays lusophones d'Afrique.

18. La délégation de la Colombie a rendu hommage aux efforts entrepris par le Secrétariat pour orienter son travail vers la coopération pour le développement et la formation d'experts et de spécialistes dans les pays en développement. La Colombie a bénéficié d'une assistance technique pour les offices nationaux de la propriété industrielle et du droit d'auteur. C'est pourquoi la délégation a appelé l'OMPI à poursuivre les efforts du programme de l'AMO et de mise en valeur des ressources humaines, lesquels constituent une aide importante pour les pays qui se préparent à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Grâce au programme de coopération pour le développement de l'OMPI, la Colombie a modernisé son système en créant une branche juridique spécialisée dans la propriété intellectuelle.

19. La délégation du Brésil a félicité l'OMPI pour les activités qu'elle a menées en coopération avec les pays en développement dans cette période importante de l'histoire de la propriété intellectuelle. Le Brésil souhaiterait renforcer sa coopération avec les pays en développement avec notamment son Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le Brésil est prêt à se joindre aux efforts de l'OMPI dans ce domaine en apportant son aide à d'autres pays en développement sur plusieurs points, notamment la promotion de l'innovation.

20. La délégation de la Trinité-et-Tobago a souligné l'importance de certaines des nouvelles orientations qui se sont ajoutées au programme de coopération pour le développement, et en particulier l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement, dans la mesure où les pays sont en train de passer du point où une part très limitée de la population a conscience de l'existence de la propriété intellectuelle au point où la masse de la population comprend que le système est là pour qu'ils en tirent parti et que chacun des citoyens, en tant qu'individu créatif, doit trouver un moyen d'exprimer sa créativité et de la déployer complètement dans l'intérêt de tous.

21. La délégation de l'Égypte s'est félicitée de l'assistance concrète reçue de l'OMPI en vue de faire progresser la propriété intellectuelle dans son pays. Dans ce contexte, la délégation a évoqué la formation d'experts égyptiens au sein de l'AMO, et le séminaire organisé par l'OMPI en mars 1999 en Égypte. Elle a indiqué que la formation de juges, de fonctionnaires des douanes, de fonctionnaires de police et de personnel de l'office de propriété intellectuelle est une priorité pour l'Égypte et que l'assistance de l'OMPI sera nécessaire à cet égard. La délégation est certaine que l'assistance que pourra fournir l'OMPI s'adressera à tous les pays arabes et à tous les pays en développement, ainsi qu'aux pays les moins avancés. Des évolutions importantes sont en cours dans le domaine de la propriété intellectuelle en Égypte. Du fait du nombre croissant de demandes d'enregistrement de marques et de dessins et modèles industriels, une banque de données informatisée a été créée avec l'assistance de pays frères. La délégation espère que l'OMPI apportera une contribution particulière aux efforts visant à créer des offices d'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels dans différentes parties du pays. Des crédits importants ont été dégagés pour ce projet.

22. La délégation du Costa Rica a souligné l'importance qu'attache son gouvernement au rôle d'un système efficace de propriété intellectuelle dans la promotion de l'activité inventive. Dans ce contexte, la délégation exprime sa gratitude à l'OMPI pour l'assistance reçue, en particulier pour les initiatives prises s'agissant de la formation des femmes sur les questions de propriété intellectuelle. Comme l'a souligné son vice-ministre au cours de la réunion du

comité permanent de la propriété intellectuelle, le Costa Rica attache une importance particulière à la formation technique des fonctionnaires et des juristes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

23. La délégation de la Suède a félicité l'OMPI pour ses efforts persistants et ses initiatives nouvelles, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, et les implications du commerce électronique du point de vue de la propriété intellectuelle. La délégation a rappelé que la coopération entre la Suède et l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement existe depuis 15 ans en ce qui concerne la propriété industrielle et le droit d'auteur. Se fondant sur l'expérience de la Suède en la matière, à savoir des cours de propriété intellectuelle organisés conjointement avec l'OMPI à Stockholm, la délégation a recensé les points très importants suivants : la promotion de la gestion collective du droit d'auteur; la question du plan d'action dans le domaine du numérique et son importance pour les pays en développement; et le rôle de l'AMO et l'importance de l'enseignement supérieur dans le domaine de la propriété intellectuelle. À cet égard, la délégation a demandé s'il existe, et dans quelle mesure, une interaction entre l'OMPI et l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP).

24. En réponse à la question posée par la délégation de la Suède, le Secrétariat a rappelé que lors de la réunion de l'ATRIP tenue à Genève en juillet 1999, l'AMO a assuré le support logistique, et que la réunion a permis de définir un certain nombre de points sur lesquels une coopération sera possible entre l'AMO et l'ATRIP.

25. La délégation de la République d'Ouganda a exprimé son soutien total au programme de coopération pour le développement de l'OMPI. Elle a aussi remercié le directeur général de l'OMPI, ainsi que son équipe du Bureau international, pour le dynamisme avec lequel ils ont exécuté ce programme, en particulier au cours de l'année 1999. La délégation a souhaité rendre un hommage tout particulier au Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique, qui s'est toujours montré disposé à apporter une assistance technique chaque fois que cela lui était demandé. La délégation a indiqué que le cours d'introduction aux ADPIC organisé par l'OMPI, qui a eu lieu en Ouganda en août 1999, a reçu un accueil très favorable. Elle a relevé, en s'en félicitant, que l'OMPI a toujours tenu compte des recommandations faites au cours des séminaires, des colloques, etc., en particulier en ce qui concerne la nécessité d'une meilleure sensibilisation des diverses parties intéressées à la propriété intellectuelle. La délégation a souhaité que cet élan demeure, et a assuré le directeur général du soutien entier de l'Ouganda à ce programme et aux autres programmes.

26. La délégation du Ghana a souligné l'importance qu'elle attache aux travaux de l'OMPI et a dit apprécier particulièrement le programme de coopération pour le développement. Elle a félicité le Secrétariat pour l'excellente exécution du programme, ajoutant que le Ghana a bénéficié, et continue de bénéficier, très largement du programme, notamment en ce qui concerne l'assistance sur les plans législatif et technique, et la mise en valeur des ressources humaines. L'OMPI a organisé de nombreuses missions consultatives au Ghana, sur divers sujets et notamment celui de la rédaction des lois. La délégation s'est aussi déclarée vivement intéressée par les travaux de l'Organisation en ce qui concerne les savoirs traditionnels, le commerce électronique, la promotion de l'innovation et de la créativité, le folklore, le WIPONET et le réseau mondial d'information. Elle a exprimé en outre sa reconnaissance au Secrétariat d'avoir fait participer le Ghana au projet pilote relatif à l'enseignement à distance. À son avis, le programme présente d'énormes possibilités pour ce qui est de développer les capacités dans le secteur de la propriété intellectuelle. En

conclusion, la délégation a souligné que l'OMPI continuera de jouer un rôle de chef de file pour ce qui est de soutenir les efforts de ses États membres visant la création des conditions nécessaires pour encourager l'activité créatrice et l'innovation. À son avis, un développement national durable ne saurait être mis en place sans la promotion de la créativité et de l'innovation, pour laquelle on ne peut que souligner le rôle vital joué par la propriété intellectuelle.

27. La délégation du Paraguay a félicité le président et les membres du Bureau et s'est déclarée confiante dans le succès des travaux de la conférence. Elle a félicité le directeur général de l'OMPI et les fonctionnaires du Bureau international pour le travail accompli en préparation de cette réunion, ainsi que pour la qualité des documents de travail établis. Elle a aussi félicité l'OMPI pour l'assistance reçue, et souhaité que celle-ci soit maintenue voire accrue à l'avenir, tout en signalant qu'il importe que les activités de coopération pour le développement s'orientent aussi vers la formation des ressources humaines dans de nouveaux secteurs comme ceux de la magistrature, des douanes et de la police, du Parlement et des enseignants. La délégation a ajouté que les objectifs principaux de la coopération pour le développement doivent rester la formation des ressources humaines, le renforcement des institutions, les conseils juridiques et la sensibilisation du public aux avantages de la propriété intellectuelle comme moyen de développement économique, technique et culturel. La délégation a aussi signalé les nouvelles perspectives que le Bureau international a données à l'Académie mondiale de l'OMPI, espérant que les projets futurs, comme celui de l'enseignement à distance, seront conçus en fonction des exigences et des ressources des pays en développement. Elle a signalé l'importance particulière que le Gouvernement paraguayen accorde à la promotion de l'innovation et à la créativité, indiquant que s'il y a collaboration entre le gouvernement, les universités, les centres de recherche et l'OMPI, il sera possible d'atteindre un niveau de développement supérieur dans ce domaine. De même, la délégation a souligné l'importance que son gouvernement attache à la protection des savoirs traditionnels, et elle a manifesté son intérêt de voir l'OMPI accroître ses activités dans ce sens. Elle a évoqué la révolution qu'entraîne le commerce électronique dans l'activité normative internationale, et a félicité l'OMPI pour les progrès accomplis dans les consultations et travaux préparatoires réalisés à partir de septembre 1999, notamment pour la récente conférence sur le commerce électronique et l'ambitieux programme présenté dans le programme et budget de l'exercice biennal 2000-2001. Elle a signalé que l'OMPI doit examiner la possibilité de travailler avec l'OMC en ce qui concerne le développement de la protection du commerce électronique. En conclusion, elle a exprimé son engagement à l'égard des objectifs poursuivis par l'OMPI conformément au mandat donné à l'Organisation par les États membres.

28. La Conférence a pris note des suggestions et des propositions présentées par toutes les délégations.

[Fin du document]